MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ORTHOPEDAGOGIE – SPECIFICITES DES TYPES D'ENSEIGNEMENT 4, 5, 6 ET 7

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE : 98 22 28 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 novembre 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation

ORTHOPEDAGOGIE – spécificités des types d'enseignement 4, 5, 6 et 7

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et d'appréhender plus concrètement les aspects :

- étiologie et psychopathologie ;
- techniques orthopédagogiques ;
- évaluation,

liés aux types d'enseignement spécial 4, 5, 6, et 7.

Cette unité de formation permettra en outre aux étudiants de pratiquer des exercices didactiques en rapport avec les divers aspects théoriques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant fera la preuve qu'il est capable, au départ d'une situation représentative de cas d'élèves, de proposer des types d'activités éducatives, orthopédagogiques et relationnelles adaptées en justifiant ses choix par rapport aux données légales, institutionnelles, psychologiques, étiologiques, affectives et sociales, dans le respect de la déontologie.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Orthopédagogie – formation de base ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. **Dénomination des cours**	**Classement des cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Etiologie, psychopathologie, orthopédagogie liées aux types d'enseignement spécial 4, 5, 6 et 7	CT	B	50
Méthodologie spéciale : techniques orthopédagogiques et exercices didactiques liés aux types d'enseignement spécial 4, 5, 6 et 7	CT	F	98
Méthodologie spéciale : spécificités de l'évaluation dans les enseignements de type 4, 5, 6 et 7	CT	F	12
Séminaire lié aux types d'enseignement 4, 5, 6 et 7	CT	B	16
2. Part d'autonomie		P	44
Total des périodes			220

4. PROGRAMME

4.1. Étiologie, psychopathologie , orthopédagogie liées aux types d'enseignement spécial 4, 5, 6 et 7

Pour les types d'enseignement 4, 5, 6 et 7, afin de pouvoir associer les caractéristiques étiologiques, psychopathologiques et orthopédagogiques des élèves qui les fréquentent, **l'étudiant sera capable,** au départ d'études de cas :

- d'expliciter les principales étiologies des handicaps liés à ces types d'enseignement ;
- de préciser, sur base de situations d'observation et dans une perspective d'interdisciplinarité, les caractéristiques sensorielles, motrices, cognitives, psychologiques, affectives et sociales des enfants et adolescents fréquentant ces types d'enseignement, notamment :
    - décrire les différents aspects des troubles sensoriels et moteurs des enfants et adolescents relevant des types d'enseignement spécial 4, 6 et 7, y compris l'approche socioculturelle ;
    - présenter les principales raisons justifiant l'orientation d'enfants et d'adolescents vers l'enseignement de type 5 ;
    - présenter les caractéristiques psychologiques et/ou psychopathologiques des enfants et adolescents scolarisés dans les types d'enseignement spécial 4, 5, 6 et 7 ;
    - relever les niveaux de compétences selon les pathologies ou les handicaps rencontrés ;
    - situer pour dépasser les caractéristiques personnelles de (dys)fonctionnement par rapport aux grandes classifications.

Ces données seront abordées dans une double perspective évolutive, c'est-à-dire , en tenant compte de l'avancement des sciences et des progrès à attendre chez les élèves.

4.2. Méthodologie spéciales : techniques orthopédagogiques et exercices didactiques liées aux types d'enseignement spécial 4, 5, 6 et 7

Sur base de données étiologiques et psychopathologiques, l'étudiant sera capable de préparer et d'organiser des interventions fondées sur des techniques orthopédagogiques adaptées et élaborées, selon les cas, à partir :

- des méthodes et techniques orthopédagogiques comme, par exemple :
    - Petö, Bobath,
    - LPC, AKA, français signé,
    - Braille
- de la langue des signes ;
- de la psychomotricité ;
- de la sophrologie ;
- des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- des techniques de gestion des conflits ;
- des techniques d'expression corporelle, vocale, artistique, etc ;
- etc.

4.3. Méthodologie spéciale : spécificités de l'évaluation dans les enseignements de type 4, 5, 6 et 7

L'étudiant sera capable d'appréhender les particularités de l'évaluation des élèves qui fréquentent les enseignements de type 4, 5, 6 et 7, à savoir :

- utiliser, adapter, voire élaborer un outil d'évaluation diagnostique en vue de situer les compétences des élèves et de mesurer leurs progrès ;
- appliquer, de manière critique, les principes des évaluations formative et certificative adaptées aux types d'enseignement 4, 5, 6 et 7 ;
- évaluer, au départ d'outil(s) adapté(s), les attitudes relevant du savoir-être pour les 4 types d'enseignement 4, 5, 6 ou 7 ;
- compléter un P.I.A. (plan individuel d'apprentissage) au départ de la description d'une situation ;
- participer à une évaluation interdisciplinaire telle que pratiquée dans le cadre d'un conseil de classe.

4.4. Séminaire lié aux types d'enseignement spécial 4, 5, 6 et 7

L'étudiant sera capable d'appréhender des particularités liées aux élèves qui fréquentent les enseignements de type 4, 5, 6 et 7, à savoir :

- les relations avec les familles et autres milieux de vie ;
- les associations de parents d'enfants et adolescents handicapés ;
- le travail en partenariat ;
- les perspectives d'avenir sur les plans humain, social et professionnel ;
- l'intégration scolaire et professionnelle ;
- etc.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, au départ d'une étude de cas portant sur l'un des types d'enseignement visés par l'unité de formation, en utilisant des techniques orthopédagogiques adaptées et en tenant compte des caractéristiques étiologiques et psychopathologiques, **de préparer** une activité didactique, y compris les critères d'évaluation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la justification des choix ;
- la cohérence entre les dimensions étiologiques, psychopathologiques et orthopédagogiques ;
- la précision de la terminologie utilisée.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une formation dans l'enseignement supérieur et d'une expérience professionnelle en relation avec les activités d'enseignement reprises dans le programme.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants pour les cours « Méthodologie spéciale : techniques orthopédagogiques et exercices didactiques » et « Méthodologie spéciale : spécificités de l'évaluation dans les enseignements de type 4, 5, 6 et 7 ».